



Le 1^{er} avril 2010

Spécificité nucléaire : Les membres du SSPHQ victimes d'iniquité.

Les membres du SSPHQ qui œuvrent à la centrale nucléaire de Gentilly-2 veulent mettre fin à une situation inéquitable et demandent à Hydro-Québec de reconnaître leur « spécificité nucléaire ». Hydro-Québec reconnaît déjà ce statut à 60% des employés de la centrale dont les gestionnaires, les membres des syndicats des technologues (957) et ceux des employés de métier (1500).

« *En gros, explique Mario Lupien, vice-président du SSPHQ et employé de Gentilly-2, nous demandons une juste reconnaissance pour compenser les particularités ainsi que les risques associés au travail dans une centrale nucléaire.* »

Les négociations actuelles entre le syndicat des ingénieurs (SPIHQ) et la direction d'Hydro-Québec ont ramené « la spécificité nucléaire » à l'ordre du jour. La spécificité du nucléaire n'est pas reconnue pour leurs membres et ceux-ci font donc une demande similaire dans le cadre des négociations en cours pour le renouvellement de leur convention collective.

Leur requête ressemble à celle du SSPHQ car ils réclament, entre autres, une reconnaissance des exigences toujours croissantes de l'industrie en termes de qualité et de rigueur. Notez que ce n'est cependant pas la première fois que notre syndicat réclame une compensation pour la spécificité nucléaire.



La Centrale nucléaire de Gentilly-2

Nous avons commencé à en discuter avec la direction de Gentilly-2 en 2005.

« *En fait, la direction semble déjà avoir compris la spécificité du nucléaire puisque plusieurs autres groupes d'employés (957, 1500 et gestionnaires) l'ont déjà fait reconnaître, note M. Lupien. Il s'agit de s'asseoir et voir comment on peut intégrer la notion dans les contrats régissant le travail des spécialistes et des professionnels. C'est une question d'équité !* »